



Sallanches

LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Note de présentation brève et synthétique

Budget 2022

Conseil Municipal – 23 mars 2022

Préambule

L'article L2313- 1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoit, dans le cadre de la mise en œuvre de la transparence financière des collectivités, la réalisation d'une **présentation brève et synthétique des informations financières essentielles les concernant.**

Celle-ci doit être **jointe au Budget Primitif** de chaque collectivité afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, spécialité et sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Pour 2022, le Conseil Municipal l'examine en séance du 23 mars 2022.

Préambule

LE CADRE JURIDIQUE:

- Ainsi, le budget primitif 2022 a été précédé par :
 - Le débat d'orientation budgétaire tenu le 23 février 2022
 - La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021
 - L'incorporation des restes à réaliser de 2021

Un budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses. Au sens matériel, il n'existe qu'un seul budget, mais il peut formellement se présenter, in fine, en plusieurs documents. En effet, le budget primitif est, tout d'abord, voté et énonce, aussi précisément que possible, l'ensemble des recettes et des dépenses pour l'année. La commune de Sallanches vote son budget par chapitre. En cours d'année, des décisions modificatives sont nécessaires, afin d'ajuster les dépenses et les recettes aux réalités de leur exécution. De plus, des budgets annexes retracent les recettes et les dépenses de services particuliers. La commune de Sallanches a en gestion les budgets annexes des parkings municipaux, de la boutique du château des Rubins – Observatoire des Alpes ainsi que de l'aérodrome (budget qui sera clôturé cette année).

Préambule

- Le budget de la commune est structuré en 2 sections:
 - Une **section de fonctionnement** dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la ville.
 - Une **section d'investissement** dans laquelle sont regroupés toutes les dépenses de travaux et l'encaissement des subventions de partenaires comme le Département, la Région, l'Etat qui viennent compléter le financement des projets communaux.

Le Budget 2022 a été réalisé avec la volonté de poursuivre les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement tout en préservant une offre de services de qualité aux Sallanchards, afin de permettre la mise en place d'une politique ambitieuse et volontaire en terme d'investissement.

Le contexte du budget 2022

- **Les éléments issus de la loi des finances 2022:**
 - Le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales en fonction de l'inflation constatée est de 3,4%
 - La stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) du bloc communal et le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)
 - La modification de la réforme des indicateurs financiers utilisés pour la répartition des dotations et fonds de péréquation

Pour la commune de Sallanches, en cas de hausse des potentiels fiscal et financier plus importante que la moyenne, l'impact serait notamment une hausse de la contribution au FPIC et une hausse de l'écrêtement au titre de la dotation forfaitaire (donc une baisse de la dotation perçue).

Sallanches

LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Le contexte financier du budget 2022

- **Le conflit entre la Russie et l'Ukraine participant à l'explosion des prix de l'énergie et de certaines matières premières (blé, acier,...)**
- **Un rebond de l'économie française après la crise sanitaire**
 - Une reprise de la croissance économique en 2021 et attendue à + de 3,7% en 2022 selon les hypothèses
 - L'inflation qui s'est accélérée au 2e semestre 2021 et sans doute pour une partie de l'année 2022 encore, **avec une flambée de l'énergie et des pénuries de matières premières**
 - Le chômage commence à refluer en France et dans le bassin d'emploi de la Vallée de l'Arve, avec de fortes créations d'emplois
- **Les comptes publics toujours dégradés**
 - Pour 2022, la prévision du déficit public est de - 4,8% du PIB, après -8,4 % en 2021 et la dette publique est encore attendue à plus de 114% du PIB en 2022 (près de 116 % en 2021)
- **Des taux d'intérêts encore bas en 2022, mais qui commencent à remonter avec un rattrapage économique probable au lendemain des élections présidentielles**

➤ **La crise sanitaire a encore impacté nos finances en 2021 :**

- des dépenses supplémentaires évaluées à 500 K€
- des recettes tarifaires diminuées de 300 K€

=>soit un impact de la crise sanitaire sur l'épargne estimé à 800 K€

➤ **Des effets à prévoir sur 2022 et plusieurs années :**

- une baisse de certaines recettes, qui s'ajoute à la réforme de la fiscalité locale venue déjà atténuer le dynamisme de nos recettes de fiscalité des ménages
- des dépenses supplémentaires liées aux nouvelles consignes de sécurité et aux changements de fréquentations des services publics



De forts impacts
de la crise
sanitaire en 2021
et attendus sur
les équilibres du
budget 2022

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Une reprise au Budget Primitif d'un excédent de plus de 5,7 M€

	Résultats 2021
Résultat de la section de fonctionnement - Excédent	+ 4 226 078,78
Résultat de la section d'investissement - Excédent	+ 9 032 459,05
Résultat global de l'exercice 2021 - Excédent	+ 13 258 537,83
Résultat reporté exercice antérieur	- 4 524 534,04
Résultat global de clôture	+ 8 734 003,79
Solde déficitaire des restes à réaliser	- 3 031 213,05
Résultat excédentaire après financement des restes à réaliser	+ 5 702 790,74

Les résultats
de l'exercice
2021

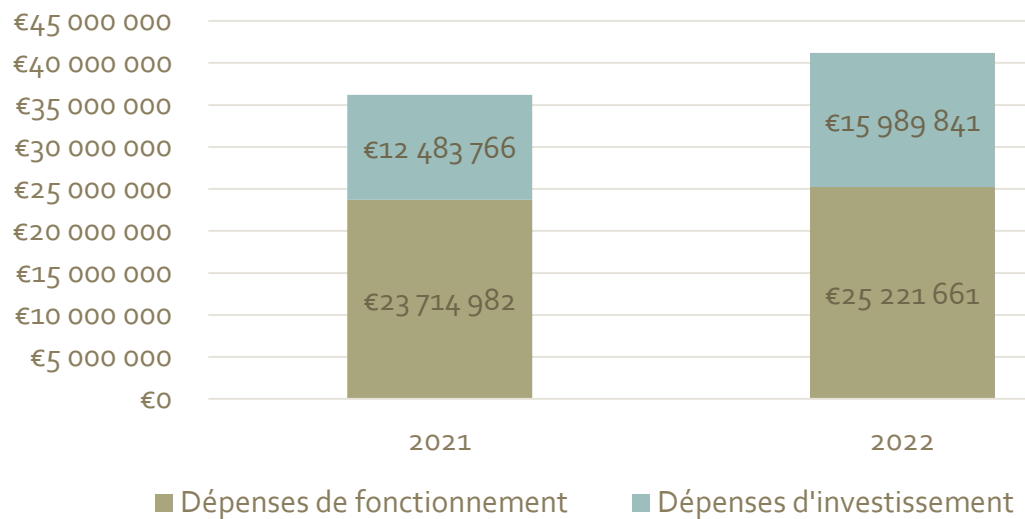
Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Sallanches

LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Les caractéristiques du budget primitif 2022 Budget général

Dépenses totales 2022



Le BP 2022 s'élève à un montant de **41,210 M€** (hors restes à réaliser 2021) répartis comme suit :

- **Section de Fonctionnement :**

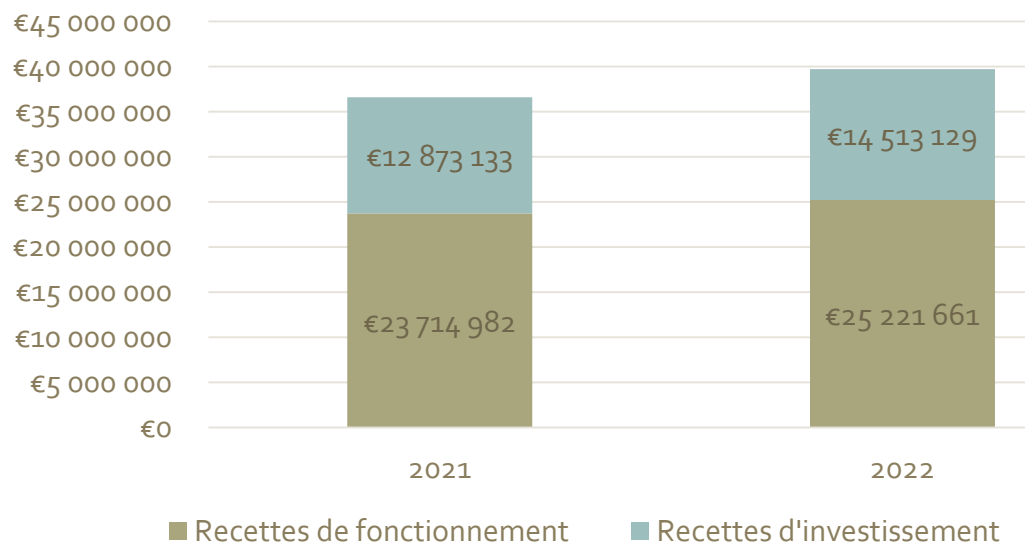
25,221 M€, soit 61,21% du budget

- **Section d'Investissement :**

15,989 M€ en dépenses (hors restes à réaliser), soit 38,79% du budget

14,513 M€ en dépenses (hors restes à réaliser et reprise de l'excédent d'investissement)

Recettes totales 2022



Budget primitif 2022

La section de fonctionnement

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

- Budget primitif 2022 - Section de fonctionnement :

	Dépenses 25 221 661 €		Recettes 25 221 661 €	
Section de fonctionnement	Charges à caractère générale	6 101 268 €	Produits des services	2 425 190 €
	Charges de personnel	11 341 253 K€	Impôts et taxes	15 236 363 €
	Autres charges de gestion courante	2 036 489 €	Dotations et participations	5 020 610 €
	Atténuation de produits	690 000 €	Autres produits de gestion courante	1 343 351 €
	Charges exceptionnelles, Provisions et Dépenses imprévues	480 824 €	Atténuation de charges	110 168 €
	Intérêts de la dette	686 418€	Produits financiers	375 959 €
	Autofinancement et Amortissements	3 885 408 K€	Produits exceptionnels et virement entre section	710 020 €

Les recettes prévisionnelles de la section de fonctionnement: **25 221 661 €**

Elles comprennent :

- Des atténuations de charges : **110 168 €** correspondant aux remboursements sur rémunération du personnel
- Des dotations versées par l'État et nos autres partenaires, dont :
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : **2 170 000 €**
- Les différentes compensations (taxe d'habitation, taxe foncière,...) : **964 128 €**
- Les participations de nos différents partenaires (CAF, CD74, région...) : **785 874 €**
- Les autres dotations (Dotations de recensement et de titres sécurisés) : **26 181 €**
- La partie fonctionnement du FCTVA : **18 286 €**
- Des produits de la fiscalité : **11 270 000 €**

Ce montant pour 2022 est estimé en augmentation par rapport au BP 2021 (+2,7%), du fait, notamment, de la prise en compte de l'état 1259 de 2021 (notification de la DGFIP), d'un coefficient de revalorisation des bases estimé à 3,4% (PLF 2022) et à un maintien des **taux d'imposition communaux**. Par prudence, l'évolution des bases a été limitée à +3% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, sur les propriétés non bâties et sur la taxe additionnelle au foncier non bâti.

Budget primitif
2022

Les recettes de la
section de
fonctionnement

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Budget primitif 2022

Les recettes de la section de fonctionnement

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

- Les autres recettes fiscales dont :
 - Les droits de mutation : 1 000 000 €
 - La taxe sur l'électricité : 415 000 €
 - Le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) : 633 670 €
 - La taxe sur les surfaces commerciales : 370 000 €
 - Les taxes sur les pylônes éclectiques : 24 000 €
 - Les autres taxes : 60 000 €
 - Les taxes de séjour: 25 000 €
- Les autres recettes
 - Les produits des services : 2 425 190 €
 - Les produits de gestion courante et divers : 1 343 351 €
 - Les produits financiers : 375 959 €
 - Les produits exceptionnels : 141 120 €

Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement: 25 221 661 €

Elles comprennent :

- Des charges à caractère général : 6 151 293 € en forte augmentation du fait de l'évolution notamment du prix du gaz. Le compte 60612 – Energie et électricité a été réactualisé en prenant en compte les prix facturés en janvier 2022. Ce compte enregistre une hausse de 855 077 € par rapport à 2021.
- Des dépenses de ressources humaines : 11 341 253 € en hausse de 3,8% par rapport au Budget Primitif 2021, elles intègrent :
 - Le Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) issu du déroulement de carrières des agents qui représente une évolution annuelle de l'ordre de 1% de la masse salariale
 - Les effets reports de la dernière tranche du PPCR (Parcours professionnels, Carrières et Rémunérations) intervenue en 2021 mesures impactant la collectivité en année pleine pour plus de 90 000 €
 - La revalorisation du SMIC intervenue le 1er octobre 2021 (+2,2% en 10/2021 et 0,9% en 01/2022)
 - Les incidences de la prime de fin de contrat pour les agents contractuels titulaires d'un contrat de moins d'une année
 - Le renforcement en période COVID de certains services et la création d'un poste à la Police Municipale, à la maison de la Petite Enfance (en 09/2022), de Directeur Général Adjoint et de chef de projet Petite Ville de Demain (poste financé à minima à hauteur de 30%)

Budget primitif
2022

Les dépenses de
la section de
fonctionnement

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Budget primitif 2022 Les dépenses de la section de fonctionnement



Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement: 25 221 661 €

- Des atténuations de produits (chapitre 014) : 689 361 € correspondant au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales – FPIC mis en place en 2012
- Des autres charges de gestion courante : 2 036 489 € dont notamment
 - Le financement du SDIS (Service Départemental de lutte contre l'Incendie et de Secours) : 606 960 €
 - Les crédits ouverts pour les subventions à verser aux associations et au CCAS : 965 740 €
 - Les indemnités des élus dans l'enveloppe autorisée par le Conseil municipal : 238 343 €
 - Les créances non recouvrables : 22 000 € (Admission en non valeur)
- Des charges financières des emprunts : 686 417 €
- Des charges exceptionnelles : 380 824 € dont 362 524 € de subvention au budget annexe parkings

L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement pour venir participer au financement de la section d'investissement s'élève à 3885 408 €

Les recettes prévisionnelles de la section d'investissement : 14 513 129 € (hors restes à réaliser)

En plus de l'autofinancement dégagé au BP 2022 soit 2 443 683 € et des dotations aux amortissements pour 1 441 725 €, les investissements 2022 seront financés par l'affectation des résultats excédentaires de clôture 2021 à savoir :

- 4 226 079 € de résultat de fonctionnement affecté à la section d'investissement,
- 1 476 712 € de résultat d'investissement après financement des restes à réaliser.

Ainsi que d'autres recettes externes qui comprennent entre-autres:

- le FCTVA : 704 000 €
- le produit des amendes de police positionné prudemment à 70 000 €
- la taxe d'aménagement: 500 000 €
- Sont également pris en compte les subventions d'équipement des différents partenaires pour 509 800 €, subventions ayant fait l'objet d'un arrêté d'attribution ou d'un courrier de notification
- les cessions d'actif: 433 130 €

Pour compléter le financement de la section, un emprunt de 4 000 000 € est inscrit.

Budget primitif
2022

Les recettes de la
section
d'investissement

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Budget primitif
2022
Les dépenses de
la section
d'investissement
La dette de la
commune

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Les dépenses prévisionnelles de la section de d'investissement : **15 989 841 € (hors restes à réaliser)**

Elles comprennent :

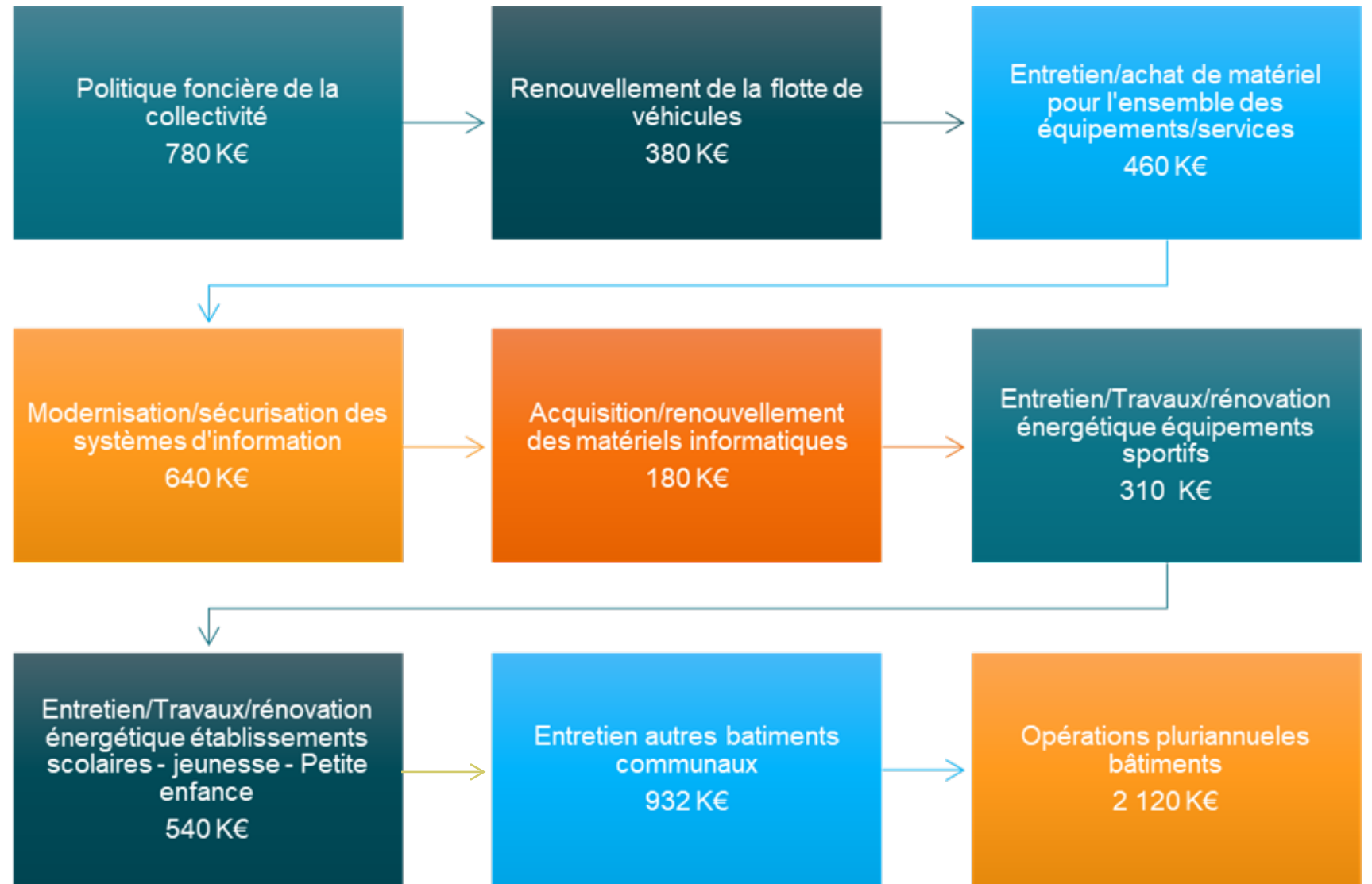
- Le remboursement du capital des emprunts : **2 396 100 €**
- Les remboursements de caution : **3 000 €**
- Les opérations d'équipement : **12 619 840 €** (détail présenté ci-après)

La dette de la commune:

- Encours de la dette au 1/01/2022: **23 118 078 €**
- Le remboursement du capital des emprunts pour 2022 s'élève à **2 396 097,92 €** tandis que la charge d'intérêts, à un montant de **691 201,41 €**.
- Structure de la dette: la typologie de la répartition de l'encours selon la charte Gissler s'établit à 100 % de l'encours de la dette de type A-1

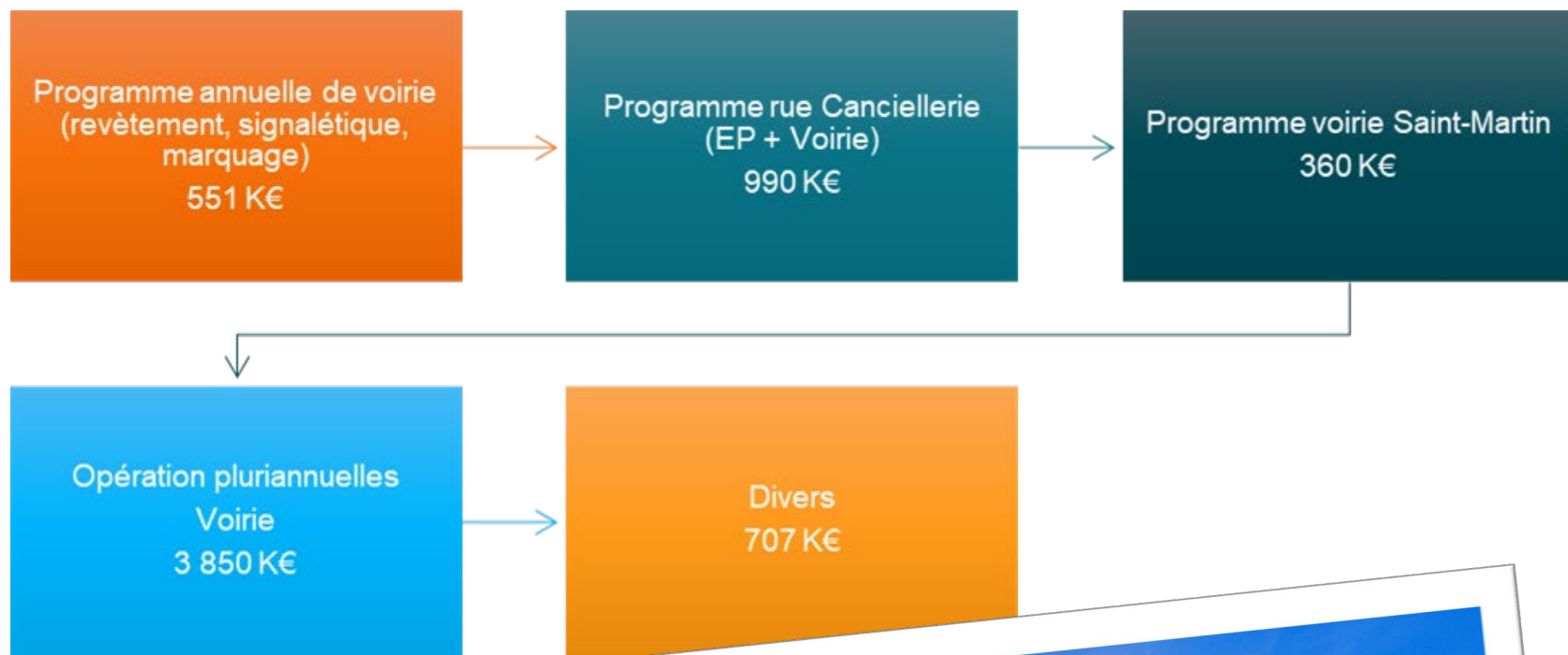
Détail des principales enveloppes d'investissement et programmes d'équipement

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC



Détail des principales enveloppes d'investissement et programmes d'équipements

Sallanches
LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC



Sallanches

LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC

Détail des
principales
enveloppes
d'investissement
et programmes
d'équipements

- Ecole de musique, de danse et de théâtre : **795 000 €**
- Extension cimetière Saint-Martin : **40 000 €**
- Accueil de loisirs VOUILLOUX : **350 000 €**
- Toiture de l'espace d'animation : **200 000 €**
- Rénovation logements Montagny (2ème tranche) : **235 000 €**
- Diagnostic patrimonial/Etude de faisabilité musée des pompiers : **100 000 €**
- Diagnostic patrimonial/Etude de faisabilité et 1ere tranche préservation du bâti château de la Frasse : **400 000 €**
- Voie verte et sécurisation accès équipements sportifs - Route de l'Arve : **1 300 000 €**
- Cœur de ville – MOD : **150 000 €**
- Etude de faisabilité, relevés topographiques et étude faune/flore site des llettes : **150 000 €**
- Passerelle sur l'Arve – site des llettes : **2 100 000 €**
- Vidéosurveillance : **200 000 €**
- Aire de jeux inclusive – Etudes: **50 000 €**



Merci

Sallanches

LA VILLE AU PAYS
DU MONT-BLANC